

Une suspension de permis pour les personnes âgées?

Fiche pratique publié le 13/02/2018, vu 1346 fois, Auteur : RAULINE Sven

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques, Gilbert Payet, souhaiterait augmenter le nombre de suspensions de permis de conduire des personnes âgées sur signalement de la famille, des proches ou des médecins.

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques, Gilbert Payet, souhaiterait augmenter le nombre de <u>suspensions de permis de conduire</u> des personnes âgées sur signalement de la famille, des proches ou des médecins.

Le préfet souhaiterait ainsi sécuriser davantage les routes en évitant des <u>accidents de la route</u> dans lesquelles les personnes âgées sont, selon-lui, plus impliquées que les autres conducteurs.

Mais la mesure soulève de **nombreuses contestations** : « Je ne vois pas pourquoi on condamnerait plus les retraités que les jeunes », « On conduit moins vite que les jeunes » ont commentés deux concernés.

Le préfet a cependant tenu à tempérer la situation: « On comprend ces réactions, mais n'oublions pas qu'il s'agit d'abord de protéger les intéressés (...) Lorsque j'entends parler de délation, je veux quand même rappeler que les informations que nous recevons émanent le plus souvent de l'entourage de ces personnes. C'est une démarche à la fois citoyenne mais surtout une démarche de protection de l'intéressé que de le signaler à l'autorité administrative. » a t-il déclaré à RTL.

+ D'INFOS SUR MAITRE-RAULINE-AVOCAT.FR